RENSEIGNEMENTS GENERAUX

L'ASSOCIATION DES PARENTS

Des personnes représentatives des parents des écoles du campus forment l'Association des Parents.
Toute information concernant ses buts et ses activités peut être obtenue sur le site de l'Association www.apccm.be
Courriel : secretariat@apccm.be

LE CENTRE DE PROMOTION POUR LA SANTE

Le rôle du service de santé est multiple et concerne aussi bien l'inspection des classes lors d'une invasion de poux que la visite médicale des enfants.

Centre de **P**romotion de la **S**anté à l'**E**cole,
Chemin des Roussettes, 15
1420 Braine-l'Alleud - 02/384.70.89
pselibre.braine@skynet.be

Règles de vie à l'école

Règles générales

- J'obéis à tous les adultes : enseignants, éducateurs, surveillants…
- J'arrive à l'heure à l'école.
- J'ai un cartable sans roulettes.
- Je me range dès la sonnerie et j'attends calmement l'arrivée de l'enseignant (sans jouer au ballon).
- Je respecte le tri des poubelles et je les utilise.
- Je vais aux toilettes pendant les récréations et avant le repas de midi.
- En tous lieux et en tout temps, je me déplace dans le calme : sans courir, en silence…
- Je m'abrite quand il pleut.
- Je respecte les autres quand ils jouent.
- Je fais de la gym uniquement dans la salle, lors du cours.
- Je m'assieds sur les bancs.
- Je joue sans violence.
- Je joue au ballon uniquement par temps sec aux endroits désignés.
- J'évite les coins interdits (zone de travaux, l'abri du bâtiment F…)
- Je reste dans la grande cour (ou à la garderie) si je n'ai pas de carte de sortie.
- L'utilisation du GSM est **interdite** dans l'enceinte de l'école : téléphone éteint !
- La circulation d'argent entre enfants est interdite.

Les règles de toutes les cours

Je reste dans les cours durant les récréations.
Les toilettes ne sont pas une aire de jeux.

a) Grande cour

- Je joue au ballon uniquement dans la grande cour (pas sous le préau).
- Je joue avec une balle en plastique (ni ballon de basket ni petite balle dure ni balle en cuir).

- Je ne grimpe pas, je ne m'agrippe pas aux montants du goal de foot ni aux paniers de basket ni sur aucune grille.

b) Cour soleil *(fermée en cas de pluie)*

- Je me déplace calmement sur les jeux.
- Je ne peux que descendre le toboggan.
- Je ne joue pas au ballon.

c) Cour calme

- Je joue à des jeux calmes en respectant le matériel mis à ma disposition : pas de ballon, pas de course…

Nourriture

- Je veille à apporter de la nourriture saine: pas de chips, de chewing-gum, de soda…

Tenues

J'ai une tenue correcte, adaptée à la météo, en tous lieux et en tout temps :

- tenue de ville : pas de tenue sportive (short, training…)
- maximum 10 cm au-dessus des genoux (short, combi, jupe, robe…)
- pas de pantalon à « trous «
- les chaussures doivent être attachées à l'arrière
- pas de chaussures à talons, à roulettes, lumineuses…
- pas de « dessus » provocants (décolletés exagérés, dos nus…)
- pas de coiffures excentriques
- attention aux boucles d'oreilles qui peuvent s'accrocher (ni grandes, ni longues…)
- pas de tatouages (même temporaires), de vernis à ongles, de maquillage…
- pas de parapluie

Réfectoire

- Je marche calmement dans le réfectoire.
- Je débarrasse ma table avant de sortir : plateau, déchets…
- Je range ma chaise avant d'aller me ranger.
- Je ne vais pas avec mon ballon au diner.
- Je ne prête pas ma carte magnétique.

Garderie

- J'ai ma carte (ou mon bracelet) et je la (le) présente spontanément :
  le matin : de 7h00 à 8h05
  le soir : de 16h00 à 18h00 (ou après chaque activité)
  le mercredi : de 12h30 à 18h00
- Je me déplace en marchant dans le bâtiment K.
- Je respecte le matériel mis à ma disposition : chaises, tables, jeux…

Frais scolaires 2019-2020
Estimation annuelle des frais et ventilation

Concerne : *estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.*

Chers parents,
Chers élèves,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 et à la circulaire ministérielle du 29 août 2013, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

Deux principes

Le Collège Cardinal Mercier applique deux principes depuis toujours :

- **la solidarité** : la réglementation institue la possibilité de « mutualisation » de certains frais afin de répartir sur tous la charge des services qui ne pourraient être organisés sans ces contributions.
- **les difficultés financières** des parents ou de l'élève majeur ne peuvent avoir d'incidences sur l'admission d'un élève ou son maintien dans l'école.

Les parents qui éprouvent des difficultés à payer les frais scolaires sont invités à s'adresser à la direction le plus tôt possible dans l'année scolaire afin d'obtenir une aide ou un conseil.

Les parents peuvent aussi s'adresser directement à l'Association des parents qui dispose d'un fonds social. L'objectif est que tous les élèves aient la possibilité de prendre part à l'ensemble des activités proposées et que chaque famille puisse faire face aux débours liés à la scolarité.

Cas particulier

Vu la complexité de l'organisation de l'école quant aux choix des sorties, des activités et des manuels scolaires, les frais demandés aux parents des élèves peuvent être différents.

Vous trouverez la liste des frais ci-dessous. Les activités proposées et les frais demandés font toujours l'objet d'un courrier circonstancié de l'école.

Cette liste est exemplative. La plupart des montants constituent des estimations et sont basés sur les activités de l'année scolaire 2018-2019. Cela ne signifie donc pas que toutes celles-ci soient nécessairement organisées cette année.

1. Frais réclamés par l'école dans le cadre de sa mission d'enseignement

1.1. Frais scolaires obligatoires

1.1.1. Facture générale envoyée par mail

Les frais réclamés par l'école dont l'accès à la piscine (198,85€) sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216 – école primaire.

Le Collège Cardinal Mercier dispose d'une piscine en règle de permis d'exploitation délivré par la Région wallonne. Celui-ci est assorti de mesures de sécurité imposées à toutes les piscines reconnues.

Réductions

Des réductions sont accordées sur demande (auprès de la direction) pour les familles nombreuses (plus de deux enfants scolarisés au Collège).

1.1.2. Activités culturelles liées au projet éducatif et pédagogique (en fonction des années)

Les frais liés aux activités culturelles, sorties de classe, activités de classe, sont à verser via le www.ccmportail.be sous l'onglet « événements spécifiques ». Ces frais sont souvent mutualisés de manière à permettre à tous de prendre part aux activités.

A TITRE EXEMPLATIF

LISTE DES FRAIS ENGENDRES PAR LES ACTIVITES CULTURELLES DURANT L'ANNEE PRECEDENTE

Activités	P1	P2	P3	P4	P5	P6
2 Ateliers de microbiologie					4 €	
Animation « notre assiette à travers les âges »					4,70 €	
Bibliothèque Royale de Belgique				23 €		
Cap Sciences		10 €				
Classes de neige						620 €
Classes vertes			230 €			
Excursion au Château de Trazegnies				23,50 €		
Excursion fin année à Planckendael				26 €		
Excursion fin année au bois des rêves	7 €	7 €				
Initiation aux arts martiaux						5 €
Journée au Pass					20 €	
Sortie à Baudewijn Seapark					30 €	
Sortie à la Malagne à Rochefort				28,50 €		
Sortie au Lion de Waterloo						14 €
Sortie découverte Pairi Daiza (3 jours)	110 €	110 €				
Sortie détente Huizingen					25 €	
Sortie fin d'année Parc Aventure						32 €
Théâtre (2 spectacles)	12 €	12 €	12 €		12 €	

1.2. Frais scolaires facultatifs

- Revues diverses : Bonjour, Dauphin, Tremplin ;
- manuels achats groupés pour les parents ;
- matériel scolaire ;
- cahier d'écriture ;
- bulletin informatisé.

Frais de début d'année	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Cahiers d'exercices	17 €					
		27,20 €				
				35 €		
					39,40 €	
						36,60 €
Cahier d'exercices en néerlandais			12,85 €			

2. Frais réclamés hors mission d'enseignement – Tarifs des services proposés

2.1. Frais obligatoires

2.1.2. Facture générale envoyée par mail

Les frais réclamés par l'école sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216 – école primaire.

Les frais d'utilisation des infrastructures de restaurations durant le temps de table et les services qui y sont proposés (hors surveillance) s'élèvent à 74 € par an.

Les frais de surveillance et d'accueil en dehors des heures subventionnées et en dehors des heures de « garderie » (accueil en dehors des heures scolaires) s'élèvent à 26,10€ par an.

La loi autorise le mécanisme de solidarité dans la perception de ces frais.

2.2. Frais facultatifs

Services	Toutes les classes
Assurance complémentaire	7,50 €
Fonds de soutien	90 €
Carte magnétique, bracelet	7,50 €
Photos individuelles (septembre)	7,50 €
Photos de classe	3,00 €
Garderie (hors temps de midi)	0,033 €/min

Le Collège souscrit une couverture de base pour tous les élèves en cas d'accident survenu au CCM ou lors d'activités extérieures organisées avec l'aval de la direction.

2.2.1. Assurance complémentaire

En accord avec l'Association des parents, le Pouvoir organisateur du Collège propose une seconde **assurance** facultative qui repose sur le principe de la mutualisation des risques et de la solidarité. Pour un montant annuel de 7,50 € (3,00 € à la première facture – 4,50 € à la deuxième facture) particulièrement avantageux, pour autant qu'il y ait un grand nombre de parents qui y souscrivent, elle permet une couverture nettement supérieure.

En cas de sinistre, elle prévoit :

- l'absence de franchise (contrairement aux assurances familiales) ;
- une intervention dans le bris des lunettes (dans certaines circonstances) ;
- une couverture lors des activités hors les murs ou des voyages scolaires, y compris le rapatriement et son organisation ;
- le remboursement à hauteur de deux fois le montant remboursé par l'INAMI pour les frais médicaux occasionnés lors d'un sinistre.

A l'inscription ou lors de la démarche de maintien de l'inscription, les parents ont la possibilité de souscrire ou non à cette assurance facultative.

2.2.2. Fonds de soutien

Grâce aux dons qui alimentent ce **fonds de soutien**, le Collège espère concrétiser ses nouveaux projets immobiliers et les rénovations indispensables au bon fonctionnement des infrastructures actuelles. Il s'agit notamment des mises aux normes des laboratoires, du remplacement de la plupart des chaufferies, de la mise en conformité des circuits électriques de tous les bâtiments, de la rénovation des sanitaires, mais aussi des investissements dans de nombreux tableaux blancs interactifs (TBI), etc.

Ce poste constitue une aide précieuse, mais votre participation est entièrement libre. C'est « en bon père de famille » que nous gérons ce splendide et onéreux patrimoine, héritage de nos prédécesseurs. Nous comptons sur votre solidarité.

2.2.3. Carte magnétique

Afin d'éviter la circulation d'argent liquide au sein du campus et donc d'éliminer les dangers qui en découlent, les dépenses des élèves du Collège aux restaurants et à la garderie ne peuvent se faire qu'à l'aide d'une **carte magnétique** ou d'un bracelet pour la garderie des 1ères et 2èmes années.

Elle se recharge via le portail www.ccmportail.be. Ce portail sert également à la communication d'informations aux parents.

3. Autres informations

Repères financiers

Annuellement, les parents des élèves reçoivent une **estimation des frais scolaires** (document que vous tenez entre les mains) ainsi qu'un **relevé trimestriel** (décompte informatif périodique) des frais liés à la scolarité de leur enfant au Collège.

Une **avance sur frais** de 100 € est demandée à l'inscription et doit être versée sur le compte n°BE72 7323 3000 0216 du Collège Cardinal Mercier – école primaire ; 40 % de cette avance seront déduits de la facture du premier semestre et 60 % de la facture du second semestre. Le solde est facturé sous la forme de notes de frais qui vous parviendront dans le courant du mois d'octobre 2018 et en février 2019.

Les factures sont payables au plus tard à l'**échéance** indiquée sur le document.

L'ASBL Collège Cardinal Mercier se réserve le droit, à **défaut de paiement** de la facture, d'en majorer le montant de frais administratif de rappel de 12,50 € et d'éventuellement avoir recours au service d'un tiers pour les créances impayées. Cette dernière sera alors majorée des intérêts de retard et des frais de recouvrement.

Une **facture non contestée** dans les 15 jours est considérée comme définitivement acceptée.

En cas de **litige** sur une partie de la facture, nous vous demandons de payer l'incontestablement dû et ensuite de nous envoyer par mail ou fax les pièces justificatives nécessaires à l'établissement d'une note de crédit.

Nous restons à votre disposition pour évoquer avec vous le contenu de ce courrier et vous prions d'accepter, chers parents, nos cordiales salutations.

Bruno Hendrickx
Directeur